

GS 32 heures : une mobilité encore restreinte

Après une première tentative en visioconférence ratée le 8 septembre, la deuxième partie de ce GS32h en présentiel, auquel l'USAC-CGT ne s'est pas donné la peine d'assister, aurait pu permettre de négocier une répartition équilibrée des postes ouverts.

L'objectif assumé de la DSNA reste d'organiser la forte restriction de la mobilité des contrôleurs. Triste résumé de ce GS : une dizaine de poste « attractifs » seulement est proposée aux ICNA.

Ce simulacre de concertation sociale n'a que trop duré. Le SNCTA demande un retour à la raison et à un réel équilibre permettant de maintenir un effectif satisfaisant dans les centres du nord tout en préservant le droit à la mobilité de chaque contrôleur.

Les ressources ICNA

- ☀ 10 sorties ÉNAC pour ce GS 32 heures, les autres ayant été affectées au précédent GS ;
- ☀ pas de ressortissant de l'union européenne (RUE).

Pour les années futures et éviter que le GT Effectifs « n'absorbe » les ressources disponibles en GS 32 heures ou inversement, le SNCTA considère qu'il serait pertinent d'envisager la fusion de ces deux instances.

Les ressources en TSEEAC contrôleurs

Lors de la première partie de ce GS32h en visioconférence le 8 septembre, il avait fallu répartir les 7 sorties ÉNAC TSEEAC en vue de la présentation des postes aux GSEA 19A. Ceci, couplé à une volonté de la DSNA de minimiser la mobilité, ne laisse donc que très peu de marge pour la répartition des AVE.

Pays d'outre-mer

PRO = EP/SP/ER/RUE

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Saint-Pierre et Miquelon	5	0	1*	0	0
Nouméa	19	-4	4	0	0
Tahiti	35	-1	0	1	0

Saint-Pierre : le SNCTA demande un AVE pour prendre en compte les spécificités de ce centre.

Tahiti : la DO impose un OG à 35 voulant ainsi « forcer » le centre à travailler à l'élaboration d'un nouveau BO. SDRH choisit d'y affecter seulement un CIMM en sortie d'école. Le SNCTA demande *a minima* 1 AVE supplémentaire.

SNA Antilles Guyane

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Pointe-à-Pitre	31	0	0	0	0
Martinique Aimé Césaire	31	+1	0	0	0
Cayenne	23	+6	0	0	0

Pointe-à-Pitre : le SNCTA demande 1 AVE au titre du *turn over* et de la mobilité.

Martinique : le SNCTA demande 1 AVE au titre du *turn over* et de la mobilité.

SNA Océan indien

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Saint-Denis	21	0	0	0	0

Saint-Denis : le SNCTA demande 1 AVE au titre de la mobilité.

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Dzaoudzi Pamandzi	5	0	1	0	1

Dzaoudzi : le SNCTA a demandé 2 ER et regrette la pénurie de ressources sûres.

SNA Centre-Est

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Lyon	76	+3	0	2	0
Clermont-Ferrand	34	+1	0	0	0
Chambéry	14	+1	0	0	0

Lyon : les 2 sorties ÉNAC issues du dernier GS et non pourvues sont « remboursées ». Le SNCTA demande 2 AVE au titre de la mobilité.

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Grenoble Isère	9	0	0	0	0
Grenoble Le Versoud	7	-1	1	0	0
Lyon Bron	10	0	0	0	0
Annecy Methey	6	-1	1	0	0
Saint-Étienne Bouthéon	4	+1	0	0	0

SNA Nord

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Lille	43	-4	2	1	1*
Beauvais	20	0	0	0	0
Rouen	11	+1	0	0	0

Lille : le SNCTA obtient une ressource sure.

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Albert Bray	3	+1	0	0	0
Châlons Vatry	6	0	0	0	0
Le Touquet	6	-1	1	0	0
Merville Calonne	6	0	0	0	0

SNA Nord-Est

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Bâle-Mulhouse	59	-2	2	0	0
Strasbourg	50	+1	0	0	0
Metz-Nancy-Lorraine	12	-1	1	0	0
Saint-Yan	9	-1	1	0	0

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Colmar Houssen	5	0	0	0	0
Dôle Davaux	4	-1	0	1	0

SNA Ouest

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Nantes	56	-1	1	0	0
Rennes	30	-4	2	2	0
Deauville	12	0	0	0	0
Brest	24	+1	0	0	0

Rennes : le SNCTA demande et obtient le panachage, 2 AVE et 2 ENAC.

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Caen Carpiquet	8	0	0	0	0
Dinard Saint-Malo	6	0	0	0	0
Quimper Pluguffan	6	0	0	0	0
Saint-Nazaire Montoir	4	+4	0	0	0

SNA région parisienne

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Le Bourget	39	-1	1	0	0
Melun	21	-3	1	2	0

Melun : au vu de la charge de formation, le SNCTA considère que les 3 postes sont une proposition équilibrée et souligne que le prochain GS devra poursuivre l'effort.

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Pontoise	12	-2	0	1	0
Tours Val de Loire	4	0	0	0	0
Chavenay Villepreux	8	-1	0	1	0
Lognes Émerainville	9	0	0	0	0
Meaux Esbly	6	0	0	0	0
Issy-les-Moulineaux	6	0	0	0	0
CDG Vigie trafic	38	+3	0	0	0
Saint-Cyr-l'École	8	0	0	0	0
Toussus le Noble	16	-2	1	2	0

SNA Sud

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Toulouse	60	-2	1	1	0
Limoges	16	+3	0	0	0

Toulouse : le SNCTA demande 2 AVE au titre de la mobilité.

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Agen la Garenne	7	0	0	0	0
Brive Souillac	5	0	0	0	0
Carcassonne Salvaza	6	+1	0	0	0
Muret l'Herm	6	0	0	0	0
Rodez	6	+1	0	0	0
Toulouse Lasbordes	7	0	0	0	0

SNA Sud-Est

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Nice	84	+3	0	0	0
Ajaccio	27	+1	0	0	0
Bastia	27	+3	0	0	0

Nice : le SNCTA demande un AVE au titre de la mobilité.

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Calvi Sainte-Catherine	8	-2	1	1	0
Cannes Mandelieu	16	0	0	1	0
Figari Sud Corse	10	+1	1	0	0

Cannes : le SNCTA demande une sortie ÉNAC au regard des difficultés de formation. Les suites de la mission DO/SDRH devront permettre de les résoudre.

SNA Sud-Ouest

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Bordeaux	51	-3	2	1	0
Pyrénées	39	+6	0	0	0
Poitiers	16	0	0	0	0
Biarritz	16	+1	0	0	0
La Rochelle	12	0	0	0	0

Bordeaux : le SNCTA demande et obtient 3 ressources dont 2 AVE au titre de la mobilité.

Pyrénées : le SNCTA regrette que la DO mette la charrue avant les boeufs en imposant un nouvel OG à quelques jours du GS... Incompréhensible !

Biarritz : le SNCTA demande 2 AVE pour anticiper des départs ultérieurs.

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Bergerac Roumanièrre	6	+1	0	0	0
Biscarrosse Parentis	4	0	0	0	0
Châteauroux Déols	3	0	0	0	0

SNA Sud-Sud-Est

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Marseille	70	0	1	0	0
Montpellier	54	-4	3	0	0

Marseille : le SNCTA demande une ressource dans le cadre du travail à venir sur le nouveau NBT. Il obtient un AVE au titre de la mobilité.

Montpellier : conformément au relevé de conciliation du mois de juin, 3 ressources sont actées ; SDRH propose 2 AVE et 1 ENAC, le SNCTA obtient 3 AVE.

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Perpignan	10	+1	0	0	0
Aix-les-Milles	7	0	0	0	0
Avignon Caumont	9	0	0	0	0
Nîmes	10	-1	1	0	0
Béziers Vias	6	0	0	0	0

Nîmes : le SNCTA obtient un AVE.

Le SNCTA ne reconnaît pas les objectifs de gestion de la DO.

Avec le peu de ressources nouvelles, la DSNA alimente les organismes tout juste à leur OG en tenant trop rarement compte des situations particulières pourtant remontées par le SNCTA.

Le SNCTA dénonce le concept de « sur-alimentation » en sorties ÉNAC initié au précédent GS 32 heures. Voulu par la DSNA et cautionné par les autres organisations syndicales, il permet de réduire davantage la mobilité à ce GS 32 heures en n'ouvrant pas d'AVE.

La politique de restriction de la mobilité menée par la DSNA prive les contrôleurs de toute perspective, il est urgent de revenir à un équilibre négocié.